

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Conseil des droits de l'homme
10^{ème} session

Point 4: Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil
Turquie

Déclaration conjointe de :

- 1. Centre Europe – Tiers monde (CETIM)**
- 2. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)**
- 3. Association internationale des juristes démocrates (AIJD)**
- 4. Women's international league for peace and freedom (WILPF)**

Monsieur le Président,

Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des violations massives et systématiques des droits humains en Turquie.

En effet, en 2008, 37 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, 45 prisonniers sont décédés en détention¹, 850 disparitions forcées n'ont toujours pas été élucidées à ce jour², des centaines de personnes sont toujours poursuivies pour insulte à la nation turque, à l'armée ou au gouvernement en vertu de nombreux articles anti-démocratiques du Code pénal turc (articles 215, 216, 217, 220/8, 222, 288, 300, 301, 305 et 318 en particulier)³.

Suite à la modification de la loi anti-terroriste en 2006, 250 enfants, entre 12 et 15 ans, sont à ce jour en détention préventive et sont jugés à la Cour d'assise⁴, avec des demandes de peine allant jusqu'à 40 ans, pour avoir lancé des pierres contre les forces de l'ordre ou fait le symbole de victoire lors des manifestations⁵.

Dans ce contexte, le peuple kurde paie le plus grand tribut. Faut-il le rappeler : l'écrasante majorité de 5672 prisonniers politiques, officiellement reconnus par le Ministre de la justice turc en janvier dernier⁶, sont des Kurdes. Il en est de même pour les exécutions extrajudiciaires, les disparitions et les détentions arbitraires. Les 3848 villages kurdes détruits⁷ au cours des deux derniers décennies n'ont toujours pas été réhabilités et, à quelques exceptions près, les trois à quatre millions de paysans déplacés de force ne sont pas aidés à retourner dans leur village. Un million de mines posées au Kurdistan turc continue à faire des dizaines de victimes civiles chaque année et les trois millions de stock de mines antipersonnelles ne sont toujours pas détruits⁸. Malgré quelques

¹ La situation dans les prisons, en particulier dites de haute sécurité, est alarmante. Outre les mauvais traitements et les pressions psychologiques exercés sur les détenus, les prisonniers malades sont empêchés de consulter un médecin et/ou d'être soignés jusqu'à ce que leur maladie devienne irréversible (cf. entre autres le rapport annuel 2008 sur le droit à la vie de la Fondation turque des droits de l'homme).

² Cf. Les données de l'Association des droits de l'homme de Turquie (IHD). Aussi, malgré la répression, les mères et familles de disparus ont repris leur manifestation pacifique devant le Lycée de Galatasaray à Istanbul.

³ Cf. Communiqué presse de l'IHD du 31 décembre 2008 et Info-Turk n° 367, mars 2009.

⁴ La 4^{ème} Chambre de la Cour d'assise de Van a récemment condamné Yakup Turgut (15 ans au moment de son arrestation en 2006) à 90 ans de prison pour être impliqué dans l'attentat contre un poste de police à Van en 2006, bien que les auteurs de cet attentat aient été arrêtés par la suite (cf. Özgür Politika du 2 mars 2009).

⁵ Cf. Communiqué de la Fondation turque des droits l'homme (TIHV) du 10 mars 2009 et le quotidien Özgür Politika du 2 mars 2009.

⁶ Cf. Déclaration du Ministre de la justice turc du 31 janvier 2009, www.cte.adalet.gov.tr/

⁷ Selon le rapport officiel de la Commission parlementaire turque de 1998.

⁸ Cf. Kürt sorununun çözümüne dair yol haritası, Tesev Yayınları, 23 décembre 2008.

réformes cosmétiques (le lancement d'une chaîne de télévision officielle en kurde, enseignement privé de la langue kurde), les droits culturels du peuple kurde ne sont toujours pas reconnus. Pire, toutes les initiatives pacifiques en vue d'arriver à une solution pacifique sont systématiquement réprimées et les opérations militaires se poursuivent, comme cela est le cas pratiquement depuis la fondation de la République turque en 1923.

Les élus kurdes continuent à être harcelés par des lynchages médiatiques et des poursuites judiciaires. Le parquet d'Ankara a lancé une enquête judiciaire contre M. Ahmet Türk, président du parti pour une société démocratique (DTP), pour avoir parlé en kurde lors du caucus de son groupe parlementaire le 24 février 2009, faisant ainsi fi de son immunité parlementaire. Il en est de même pour sa collègue Mme Aysel Tugluk qui a déjà été condamné le 5 février dernier à une année et demi de prison pour « avoir fait la propagande du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) »⁹. Quant à Mme Leyla Zana, ex-députée et prix Sakharov des droits de l'homme, qui a déjà passé dix ans en prison, elle a été condamnée en décembre dernier à 10 ans de prison avec le même prétexte¹⁰.

Monsieur le Président,

Le Conseil des droits de l'homme doit chercher les moyens à faire appliquer les recommandations des détenteurs de mandats de procédures spéciales et des organes conventionnels concernant la Turquie.

17 mars 2009

⁹ Cf. Le quotidien Hürriyet du 5 février 2009.
¹⁰ Cf. Dépêche de l'AFP du 4 décembre 2008